



GUIDE 98-4

Incertitude de mesure —

Partie 4:

Rôle de l'incertitude de mesure dans l'évaluation de la conformité

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/98-4-2012/iec-98-4-2012>
eadd-4b70-aeda-2d049b155a80/iso-iec-guide-98-4-2012

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/86109b4a-ecdd-4b70-aeda-2d049b155a80/iso-iec-guide-98-4-2012>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO/CEI 2012

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Version française parue en 2013

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction.....	ix
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	2
3 Termes et définitions	2
3.1 Termes relatifs à la probabilité	2
3.2 Termes relatifs à la métrologie	4
3.3 Termes relatifs à l'évaluation de la conformité	5
4 Conventions et notation	8
5 Limites de tolérance et intervalles de tolérance	9
5.1 Mesurages pour l'évaluation de la conformité	9
5.2 Valeurs admissibles et non admissibles : intervalles de tolérance	10
5.3 Exemples de limites de tolérance	11
6 Connaissance du mesurande	11
6.1 Probabilité et information	11
6.2 Théorème de Bayes.....	12
6.3 Informations synthétiques	13
6.3.1 Meilleure estimation et incertitude-type.....	13
6.3.2 Intervalles élargis	14
7 Probabilité de conformité à des exigences spécifiées.....	14
7.1 Règle générale de calcul d'une probabilité de conformité.....	14
7.2 Probabilités de conformité avec des fonctions de densité de probabilité normales.....	15
7.3 Intervalles de tolérance unilatéraux avec fonctions de densité de probabilité normales	16
7.3.1 Une seule limite de tolérance inférieure	16
7.3.2 Une seule limite de tolérance supérieure	17
7.3.3 Approche générale avec limites de tolérance uniques	17
7.4 Intervalles de tolérance bilatéraux avec fonctions de densité de probabilité normales	18
7.5 Probabilité de conformité et intervalles élargis	19
7.6 Indice de capabilité de mesurage C_m	20
7.7 Indice de capabilité de mesurage et probabilité de conformité	20
8 Intervalles d'acceptation.....	22
8.1 Limites d'acceptation	22
8.2 Règle de décision fondée sur une acceptation simple	22
8.3 Règles de décision fondées sur des bandes de garde	23
8.3.1 Considérations générales	23
8.3.2 Acceptation avec bande de garde	24
8.3.3 Rejet avec bande de garde	25
9 Risques client et fournisseur	27
9.1 Généralités	27
9.2 Fonctions de densité de probabilité pour le processus de production et le système de mesure.....	28
9.3 Résultats possibles d'un mesurage de contrôle avec une règle de décision binaire.....	28
9.4 Fonction de densité de probabilité jointe pour Y et Y_m	30
9.5 Calcul des risques globaux	31
9.5.1 Contexte historique.....	31
9.5.2 Formules générales.....	31
9.5.3 Cas particulier : règle de décision binaire.....	32
9.5.4 Détermination des limites d'acceptation	33

9.5.5	Approche graphique générale.....	37
9.5.6	Valeur de l'incertitude de mesure réduite	38
Annexe A (informative) Lois de distribution normales.....		39
A.1	Fonction de densité de probabilité normale	39
A.2	Intégrales de fonctions de densité de probabilité normales.....	39
A.3	Probabilités de couverture pour des fonctions de densité de probabilité normales	40
A.4	Densités de probabilité normales du processus et du mesurage.....	40
A.4.1	Fonction de densité de probabilité a priori $g_0(\eta)$ pour le mesurande Y	40
A.4.2	Fonction de densité de probabilité $h(\eta_m/\eta)$ pour Y_m , étant donné une valeur $Y = \eta$	41
A.4.3	Fonction de densité de probabilité marginale $h_0(\eta_m)$ pour Y_m	41
A.4.4	Fonction de densité de probabilité a posteriori (après mesurage) $g(\eta/\eta_m)$ pour Y	42
A.5	Calculs des risques avec des fonctions de densité de probabilité normales et une règle de décision binaire	43
Annexe B (informative) Connaissance a priori du mesurande.....		44
B.1	Maîtrise statistique des processus	44
B.2	Un élément choisi de manière aléatoire dans un échantillon d'éléments soumis à mesurage	44
B.3	Propriété positive proche d'une limite physique.....	47
Annexe C (informative) Liste des principaux symboles.....		50
Bibliographie		52
Index alphabétique		55

iTeh STANDARD PREVIEW
 (standards.iteh.ai)
 Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/86109b4f-ecdd-4b70-aeda-2d049b155a80/iso-iec-guide-98-4-2012>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

Les projets de Guides adoptés par le comité ou le groupe responsable sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Guides requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le Guide ISO/CEI 98-4 a été élaboré par le Groupe de travail 1 du Comité commun pour les guides en métrologie (en tant que JCGM 104:2012) et a été adopté par les comités nationaux de l'ISO et de la CEI.

Le Guide ISO/CEI 98 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Incertitude de mesure*:

- *Partie 1: Introduction à l'expression de l'incertitude de mesure*
- *Partie 3: Guide pour l'expression de l'incertitude de mesure (GUM:1995)*
- *Partie 4: Rôle de l'incertitude de mesure dans l'évaluation de la conformité*

Les parties suivantes sont prévues :

- *Partie 2: Concepts et principes de base*
- *Partie 5: Applications de la méthode des moindres carrés*

Le Guide ISO/CEI 98-3 a deux suppléments :

- *Supplément 1: Propagation de distributions par une méthode de Monte Carlo*
- *Supplément 2: Extension à un nombre quelconque de grandeurs de sortie*

Le supplément suivant au Guide ISO/CEI 98-3 est prévu :

- *Supplément 3: Modélisation*

Dans la mesure où le contenu du Guide ISO/CEI 98-3:2008/Suppl.1:2011 est identique à celui du JCGM 101:2011, le symbole décimal est un point dans la version anglaise et une virgule dans la version française.

L'Annexe ZA a été ajoutée pour fournir une liste de Guides ISO/CEI et de documents élaborés sous la conduite du JCGM pour lesquels des équivalents ne sont pas donnés dans le texte.

Évaluation des données de mesure — Le rôle de l'incertitude de mesure dans l'évaluation de la conformité

Les droits d'auteur du présent document, élaboré sous la conduite du JCGM, appartiennent conjointement aux organisations membres du JCGM (BIPM, CEI, FICC, ILAC, ISO, UICPA, UIPPA et OIML).

Droits d'auteur

Les droits économiques et moraux attachés aux publications du JCGM font l'objet d'une protection internationale, même si des versions électroniques peuvent en être téléchargées gratuitement sur les sites internet d'une ou de plusieurs organisations membres du JCGM. Les tiers ne sont pas autorisés, sans accord écrit du JCGM, à réécrire ou à modifier ses publications, à vendre des copies au public, ni à diffuser ou à mettre en ligne ses publications. De même, le JCGM s'oppose aux altérations, ajouts et censures qui pourraient être faits à ses publications, y compris à ses titres, slogans ou logos, et ceux de ses organisations membres.

Versions faisant foi et traductions

Les seules versions qui font foi sont les versions originales des documents publiés par le JCGM, dans leur langue originale.

Les publications du JCGM peuvent faire l'objet de traductions dans d'autres langues que celles dans lesquelles le document a été publié originellement par le JCGM. L'accord du JCGM doit être obtenu avant qu'une traduction puisse être faite. Toutes les traductions doivent respecter le format, les formules et unités originaux et faisant foi (sans aucune conversion de formules ou d'unités) et faire mention de la phrase suivante (devant être traduite vers la langue de traduction):

Tous les travaux du JCGM font l'objet de droits d'auteurs protégés internationalement. La présente traduction du document original du JCGM a été établie avec l'accord du JCGM. Le JCGM conserve l'intégralité des droits d'auteur, protégés internationalement, sur la forme et le contenu de ce document et sur ses titres, slogans ou logos. Les organisations membres du JCGM conservent également l'intégralité des droits, protégés internationalement, sur leurs titres, slogans ou logos contenus dans les publications du JCGM. La seule version qui fait foi est le document publié par le JCGM, dans la langue originale.

Le JCGM ne peut être tenu responsable de la pertinence, de l'exactitude, de l'exhaustivité ou de la qualité des informations ou documentations contenues dans quelque traduction que ce soit. Une copie de la traduction doit être adressée au JCGM au moment de la publication.

Reproduction

Les publications du JCGM peuvent être reproduites, sous réserve d'obtenir l'accord écrit du JCGM. Un exemplaire de tout document reproduit doit être adressé au JCGM et doit faire mention de la phrase suivante:

Ce document est reproduit avec l'accord du JCGM qui conserve l'intégralité des droits d'auteur, protégés internationalement, sur la forme et le contenu de ce document et sur ses titres, slogans ou logos. Les organisations membres du JCGM conservent également l'intégralité des droits, protégés internationalement, sur leurs titres, slogans ou logos contenus dans les publications du JCGM. Les seules versions qui font foi sont les versions originales des documents publiés par le JCGM.

Exonération de responsabilité

Le JCGM et ses organisations membres ont publié le présent document afin de faciliter l'accès à l'information sur la métrologie. Ils s'efforcent de le mettre à jour régulièrement, mais ne peuvent garantir l'exactitude en tout temps et ne sauraient être tenus pour responsables d'un quelconque dommage, direct ou indirect, pouvant résulter de son utilisation. L'existence de références à des produits du commerce, quels qu'ils soient (y compris, mais non limité à, tous logiciels, données ou matériels) ou de liens vers des sites internet sur lesquels le JCGM et ses organisations membres n'ont aucun contrôle, et pour lesquels ils n'assument aucune responsabilité, ne doit pas être interprétée comme une approbation, un endossement ou une recommandation par le JCGM et ses organisations membres.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/86109b4a-ecdd-4b70-aeda-2d049b155a80/iso-iec-guide-98-4-2012>

Avant-propos

En 1997, un Comité commun pour les guides en métrologie (JCGM), présidé par le Directeur du Bureau International des Poids et Mesures (BIPM), a été formé par les sept organisations internationales qui avaient initialement préparé en 1993 le Guide pour l'expression de l'incertitude de mesure (GUM) et le Vocabulaire international de métrologie – concepts fondamentaux et généraux et termes associés (VIM). Le JCGM a accepté de prendre sous sa responsabilité ces deux documents élaborés par le Groupe Technique Consultatif 4 de l'ISO (TAG4).

Le Comité commun est constitué par le BIPM, avec la Commission électrotechnique internationale (CEI), la Fédération internationale de chimie clinique et de biologie médicale (FICC), l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Union internationale de chimie pure et appliquée (UICPA), l'Union internationale de physique pure et appliquée (UIPPA) et l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML). Une autre organisation a rejoint ces sept organisations internationales, à savoir la Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais (ILAC).

Le JCGM a deux Groupes de travail. Le Groupe de travail 1, « Expression de l'incertitude de mesure », a la tâche de promouvoir l'usage du GUM et de préparer des suppléments et autres documents pour en élargir le champ d'application. Le Groupe de travail 2, « Groupe de travail sur le Vocabulaire international des termes généraux et fondamentaux de métrologie (VIM) », a la tâche de réviser le VIM et d'en promouvoir l'usage. Pour plus d'informations sur l'activité du JCGM, voir www.bipm.org.

Les documents tels que le présent document sont destinés à conférer une valeur ajoutée au GUM en fournissant des lignes directrices sur des aspects de l'évaluation et de l'utilisation de l'incertitude de mesure qui ne sont pas traités explicitement dans le GUM. De telles lignes directrices seront aussi cohérentes que possible avec la base probabiliste générale du GUM.

Le présent document a été élaboré par le Groupe de travail 1 du JCGM et a bénéficié des revues détaillées effectuées par des organisations membres du JCGM et des Instituts nationaux de métrologie.

Introduction

L'évaluation de la conformité (voir 3.3.1), au sens large, désigne toute activité entreprise pour déterminer, directement ou indirectement, si un produit, un processus, un système, un individu ou un organisme applique les normes pertinentes et satisfait aux exigences spécifiées (voir 3.3.3). L'ISO/CEI 17000:2004 spécifie des termes généraux et leurs définitions relatifs à l'évaluation de la conformité, y compris l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité, et à l'utilisation de l'évaluation de la conformité pour faciliter le commerce.

Dans un type particulier d'évaluation de la conformité, parfois appelé inspection (voir 3.3.2), la détermination qu'un produit vérifie une exigence spécifique repose sur le mesurage comme principale source d'information. L'ISO 10576-1:2003 [22] établit des lignes directrices pour la vérification de la conformité à des limites spécifiées dans le cas où une grandeur (voir 3.2.1) est mesurée et où l'intervalle élargi obtenu (voir 3.2.7) (appelé « intervalle d'incertitude » dans l'ISO 10576-1:2003) est comparé à un intervalle de tolérance (voir 3.3.5). Le présent document étend cette approche afin d'inclure la prise en compte explicite des risques, et développe des procédures générales permettant de déterminer la conformité sur la base de résultats de mesure (voir 3.2.5), en reconnaissant le rôle central des lois de distributions de probabilité (voir 3.1.1) dans les expressions de l'incertitude et d'une information incomplète.

L'évaluation de l'incertitude de mesure est un problème technique dont la solution est traitée dans le JCGM 100:2008, Guide pour l'expression de l'incertitude de mesure (GUM) et ses suppléments, JCGM 101:2008, JCGM 102:2011 et JCGM 103 [3]. Le présent document suppose qu'une grandeur d'intérêt, le mesurande (voir 3.2.4), a été mesurée, le résultat de la mesure étant exprimé d'une manière compatible avec les principes décrits dans le GUM. En particulier, il est supposé que des corrections ont été appliquées pour tenir compte de tous les effets systématiques reconnus comme significatifs.

Dans l'évaluation de la conformité, un résultat de mesure est utilisé pour déterminer si un élément d'intérêt satisfait à une exigence spécifiée. L'élément peut être, par exemple, une cale étalon ou un voltmètre numérique à étalonner conformément à l'ISO/CEI 17025:2005 [23] ou vérifier conformément à l'ISO 3650 [24], ou un échantillon d'eau résiduaire industrielle. L'exigence prend généralement la forme d'une ou deux limites de tolérance (voir 3.3.4) définissant un intervalle de valeurs admissibles, appelé intervalle de tolérance (voir 3.3.5), d'une propriété mesurable de l'élément. De telles propriétés comprennent, par exemple, la longueur d'une cale étalon, l'erreur d'indication d'un voltmètre et la concentration massique de mercure dans un échantillon d'eau résiduaire. Si la valeur vraie de la propriété se situe à l'intérieur de l'intervalle de tolérance, l'élément est dit conforme, sinon, il est non conforme.

NOTE Le terme « intervalle de tolérance », tel qu'il est utilisé dans le cadre de l'évaluation de la conformité, a une signification différente de celle utilisée dans le domaine des statistiques.

En règle générale, la décision en matière de conformité d'un élément dépendra d'un certain nombre de propriétés mesurées et un ou plusieurs intervalles de tolérance peuvent être associés à chaque propriété. Il peut également y avoir plusieurs décisions possibles en ce qui concerne chaque propriété, étant donné le résultat d'un mesurage. Après avoir mesuré une grandeur particulière, par exemple, on peut décider (a) d'accepter l'élément, (b) de rejeter l'élément, (c) d'effectuer une autre mesure, et ainsi de suite. Le présent document traite d'éléments ayant une seule propriété scalaire associée à une exigence spécifiée par une ou deux limites de tolérance, et un résultat binaire dans lequel il n'existe que deux états possibles de l'élément, conforme ou non conforme, et deux décisions correspondantes possibles, acceptation ou rejet. Les concepts présentés peuvent être étendus à des problèmes décisionnels plus généraux.

Lors de l'évaluation de résultats de mesure, la connaissance des valeurs possibles d'un mesurande est, en général, codée et transmise par une fonction de densité de probabilité (voir 3.1.3) ou une approximation numérique d'une telle fonction. Une telle connaissance est souvent résumée en donnant la meilleure estimation (prise en tant que valeur mesurée (voir 3.2.6)) ainsi qu'une incertitude de mesure associée, ou un intervalle élargi qui contient la valeur du mesurande avec une probabilité de couverture indiquée (voir 3.2.8). Une évaluation de la conformité à des exigences spécifiées est donc une question de probabilité, fondée sur les informations disponibles après avoir réalisé le mesurage.

Dans un mesurage type, le mesurande d'intérêt n'est pas lui-même observable. La longueur d'une cale étalon en acier, par exemple, ne peut pas être observée directement, mais il est possible d'observer l'indication d'un micromètre dont les touches sont en contact avec les extrémités de la cale. Une telle indication transmet des informations sur la longueur de la cale au travers d'un modèle de mesure qui inclut, d'une part, les effets de grandeurs d'influence telles que la dilatation thermique et, d'autre part, l'étalonnage du micromètre. Lors d'une évaluation de la conformité, une décision du type acceptation/rejet est fondée sur les données observables (valeurs mesurées, par exemple) permettant de déduire les valeurs possibles d'un mesurande non observable [37].

En raison de l'incertitude de mesure, il existe toujours un risque de décision incorrecte concernant la conformité ou la non-conformité d'un élément à une exigence spécifiée, fondée sur la valeur mesurée d'une propriété de l'élément. De telles décisions incorrectes sont de deux types : un élément accepté comme conforme peut en réalité être non conforme, et un élément rejeté comme non conforme peut en réalité être conforme.

En définissant un intervalle d'acceptation (voir 3.3.9) des valeurs mesurées admissibles d'un mesurande, les risques de décisions incorrectes d'acceptation/rejet associées à l'incertitude de mesure peuvent être équilibrés afin de réduire autant que possible les coûts associés à de telles décisions incorrectes. Le présent document traite du problème technique associé au calcul de la probabilité de conformité (voir 3.3.7) et des probabilités des deux types de décisions incorrectes, connaissant la fonction de densité de probabilité (PDF) pour le mesurande, les limites de tolérance et les limites de l'intervalle d'acceptation.

Un intervalle d'acceptation particulier, et sa relation avec un intervalle de tolérance correspondant, sont présentés à la Figure 1.

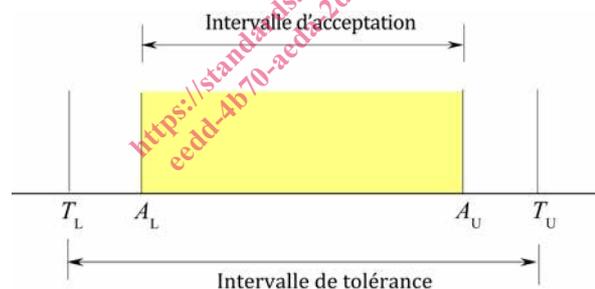


Figure 1 — Évaluation de conformité binaire lorsque les décisions sont fondées sur des valeurs mesurées. La valeur vraie d'une propriété mesurable (le mesurande) d'un élément est spécifiée comme devant se situer dans un intervalle de tolérance défini par les limites (T_L , T_U). L'élément est accepté comme conforme si la valeur mesurée de la propriété se situe à l'intérieur d'un intervalle défini par les limites d'acceptation (voir 3.3.8) (A_L , A_U) ; sinon, il est rejeté comme non conforme.

Le choix des limites de tolérance et des limites d'acceptation est une décision opérationnelle ou stratégique qui dépend des conséquences associées aux écarts par rapport à la qualité prévue du produit. Le traitement général de la nature de telles décisions ne relève pas du domaine d'application du présent document ; voir par exemple les références [14, 15, 34, 35, 36, 44].

Incertitude de mesure —

Partie 4: Rôle de l'incertitude de mesure dans l'évaluation de la conformité

1 Domaine d'application

Le présent document fournit des lignes directrices et des procédures permettant d'évaluer la conformité d'un élément (entité, objet ou système) à des exigences spécifiées. L'élément peut être, par exemple, une cale étalon, une balance d'épicerie ou un échantillon de sang. Les procédures peuvent être appliquées lorsque les conditions suivantes existent :

- l'élément se distingue par une grandeur scalaire unique (voir 3.2.1) (une propriété mesurable) définie à un niveau de détail suffisant pour être raisonnablement représentée par une valeur vraie par essence unique ;

NOTE Le GUM fournit une justification pour la non-utilisation du terme « vraie », mais celui-ci sera conservé dans le présent document lorsqu'il y a un risque d'ambiguïté ou de confusion.

- un intervalle de valeurs admissibles de la propriété est spécifié par une ou deux limites de tolérance ;
- la propriété peut être mesurée et le résultat de mesure (voir 3.2.5) exprimé de manière cohérente avec les principes du GUM, de telle sorte que la connaissance de la valeur de la propriété puisse être raisonnablement décrite par (a) une fonction de densité de probabilité (voir 3.1.3) (PDF), (b) une fonction de répartition (voir 3.1.2), (c) des approximations numériques de telles fonctions ou (d) la meilleure estimation, accompagnée d' intervalle élargi et d'une probabilité de couverture associée.

Les procédures développées dans le présent document peuvent être utilisées pour déterminer un intervalle, appelé intervalle d'acceptation, de valeurs mesurées admissibles de la propriété d'intérêt. Les limites d'acceptation peuvent être choisies de manière à répartir les risques d'accepter des éléments non conformes (risque client) ou de rejeter des éléments conformes (risque fournisseur).

Deux types de problèmes d'évaluation de la conformité sont traités. Le premier est la détermination de limites d'acceptation permettant de s'assurer que la probabilité de conformité souhaitée pour un élément unique mesuré soit atteinte. Le deuxième est la détermination de limites d'acceptation permettant d'assurer un niveau de confiance acceptable en moyenne lorsque de nombreux éléments (nominalement identiques) sont mesurés. Des lignes directrices sont fournies pour la résolution de ces problèmes.

Le présent document contient des exemples illustrant les lignes directrices fournies. Les concepts présentés peuvent être étendus à des problèmes plus généraux d'évaluation de la conformité fondés sur des mesurages d'un ensemble de mesurandes scalaires. Des documents tels que les références [19, 13] couvrent des aspects sectoriels de l'évaluation de la conformité.

L'audience du présent document comprend les responsables qualité, les membres des organisations de normalisation, les autorités d'accréditation et le personnel des laboratoires d'essais et de mesures, les organismes de contrôle, les organismes de certification, les organismes de réglementation, les universités et les chercheurs.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

JCGM 100:2008, *Évaluation des données de mesure — Guide pour l'expression de l'incertitude de mesure (GUM)*

JCGM 101:2008, *Évaluation des données de mesure — Supplément 1 au « Guide pour l'expression de l'incertitude de mesure » — Propagation de distributions par une méthode de Monte Carlo*

JCGM 102:2011, *Évaluation des données de mesure — Supplément 2 au « Guide pour l'expression de l'incertitude de mesure » — Extension à un nombre quelconque de grandeurs de sortie*

JCGM 200:2012, *Vocabulaire international de métrologie — Concepts fondamentaux et généraux et termes associés (VIM3)*

ISO/CEI 17000:2004, *Évaluation de la conformité — Vocabulaire et principes généraux*

ISO 3534-1:2006, *Statistique — Vocabulaire et symboles — Partie 1 : Termes statistiques généraux et termes utilisés en calcul des probabilités*

ISO 3534-2:2006, *Statistique — Vocabulaire et symboles — Partie 2 : Statistique appliquée*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les définitions données dans les JCGM 100:2010, JCGM 101:2008 et JCGM 200:2012 s'appliquent, sauf indication contraire. Certaines des définitions les plus pertinentes issues de ces documents sont données ci-après de façon succincte. Les informations supplémentaires, y compris les notes et les exemples, se trouvent dans les références normatives.

Des définitions supplémentaires sont également données, y compris des définitions prises ou adaptées d'autres sources, qui sont particulièrement importantes dans le cadre de l'évaluation de la conformité.

En ce qui concerne les définitions citant d'autres documents, une NOTE insérée avant une telle citation fait partie de l'entrée citée ; les autres NOTES sont spécifiques au présent document.

Dans le présent document, les termes « indication » et « erreur maximale tolérée (d'une indication) » sont considérés comme des grandeurs plutôt que comme des valeurs, contrairement au JCGM 200:2012.

NOTE Les citations ayant la forme [JCGM 101:2008, 3.4] renvoient aux paragraphes indiqués de la référence mentionnée.

3.1 Termes relatifs à la probabilité

3.1.1

loi de probabilité

distribution

mesure de probabilité induite par une variable aléatoire

NOTE Il existe de nombreuses représentations mathématiques équivalentes d'une distribution comprenant la fonction de répartition (voir 3.1.2), la fonction de densité de probabilité, si elle existe (voir 3.1.3), et la fonction caractéristique.

[Adaptée de l'ISO 3534-1:2006, 2.11]

3.1.2

fonction de répartition

fonction donnant, pour toute valeur ξ , la probabilité que la variable aléatoire X soit inférieure ou égale à ξ :

$$G_x(\xi) = \Pr(X \leq \xi)$$

[JCGM 101:2008, 3.2]

3.1.3

fonction de densité de probabilité

PDF

dérivée, lorsqu'elle existe, de la fonction de répartition

$$g_x(\xi) = dG(\xi)/d\xi$$

NOTE $g_x(\xi) d\xi$ est la « probabilité élémentaire ».

$$g_x(\xi)d\xi = \Pr(\xi < X < \xi + d\xi)$$

[Adaptée du JCGM 101:2008, 3.3]

3.1.4

loi normale

loi de probabilité d'une variable aléatoire continue X ayant la fonction de densité de probabilité

$$g_x(\xi) = \frac{1}{\sigma\sqrt{2\pi}} \exp\left[-\frac{1}{2}\left(\frac{\xi - \mu}{\sigma}\right)^2\right]$$

pour $-\infty < \xi < +\infty$

NOTE 1 μ est l'espérance mathématique (voir 3.1.5) et σ est l'écart-type (voir 3.1.7) de X .

NOTE 2 La loi normale est également connue en tant que loi de Gauss.

[JCGM 101:2008, 3.4]

3.1.5

espérance mathématique

pour une variable aléatoire continue X caractérisée par une fonction de densité de probabilité $g_x(\xi)$,

$$E(X) = \int_{-\infty}^{\infty} \xi g_x(\xi) d\xi$$

NOTE 1 L'espérance mathématique est également connue comme la « moyenne ».

NOTE 2 Les variables aléatoires n'ont pas toutes d'espérance mathématique.

NOTE 3 L'espérance mathématique de la variable aléatoire $Z = F(X)$, pour une fonction donnée $F(X)$, est

$$E(Z) = E(F(X)) = \int_{-\infty}^{\infty} F(\xi) g_x(\xi) d\xi$$

[JCGM 101:2008, 3.6]